

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 JUILLET 2016

* * * * *

L'an deux mil seize, le sept juillet, à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BORDET Bernard, Maire.

* * * * *

ETAIENT PRESENTS: MM BORDET B, GUITON P, BRISSON N, LAUMOND F, BOUHIER BONNEAU B, GIRAUD P, GROUSSET S, HERHARD AM, VEILLAT FABIEN F

ETAIT EXCUSE : MM LUCAS M

1°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 JUIN 2016:

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 23 juin 2016.

2°) DROIT DE PREEMPTION URBAIN : Le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption sur les propriétés suivantes:

- Section A N° 300-301-299-715 appartenant à Mme Micheline Delbove et aux Consorts Marécheau

3°) AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT:

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 étant de 22 617.05 €, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :- excédent reporté (ligne 002) : 18 825.46 Euros

- Autres réserves c/ 1068 : 3 791.59 Euros

4°) AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un processus de division de la valeur nominale des actions de l'Agence est envisagé afin de permettre l'entrée de nouveaux actionnaires au sein du capital. Cette opération consisterait à diviser par deux la valeur nominale d'une action. Ainsi le capital social actuel de 225 000 euros resterait inchangé, mais le nombre d'actions passerait de 450 à 900 avec une valeur nominale de 250 euros et non plus de 500 euros. La commune du Mazeau qui détient actuellement une action de 500 euros serait en possession de 2 actions de 250 euros à l'issue de ce processus.

Après cet exposé, le Conseil Municipal approuve les modifications proposées, et autorise Mr le Maire à voter favorablement à l'assemblée générale extraordinaire ainsi que pour la modification des statuts.

5°) SYDEV : Monsieur le Maire expose l'ensemble des actions du Sydev regroupées dans un outil global appelé Plan Climat Energie Collectivité (PCEC) pour les communes vendéennes et les établissements publics. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention cadre PCEC et les conventions particulières pour chaque action dont la convention de l'action « suivi des consommations d'énergie du patrimoine bâti et de l'éclairage public.

6°) TRAVAUX DIVERS :

Deux devis ont été demandés pour le raccordement du compteur d'eau de la pêcherie :

- Terrassement Entreprise GAZEAU : 2 551.75 € TTC

- Canalisations Entreprise DELAVAL : 1 309.0 € TTC

Un devis a été demandé pour la remise en état des sanitaires de la salle polyvalente

(remplacement d'un lavabo, chauffe-eau, radiateur...)

- Entreprise DELAVAL : 2254.58 € TTC

Accord du Conseil Municipal pour l'ensemble de ces travaux

7°) PROGRAMME VOIRIE 2016: La Commission voirie s'est réunie le 30 juin et a ouvert les plis correspondant à la consultation.

5 entreprises ont répondu à ce marché public dont l'estimation de la SPL est de 31 490.€ HT

Entreprises	Montant HT du détail estimatif	Classement
COLAS	28 225.00 €	1
ATLAN ROUTE	31 982.70 €	2
SGTP RACAUD	32 470.30 €	3
EIFFAGE	33 188.50 €	5
EUROVIA	35 998.75 €	4

Le Conseil Municipal accepte l'offre de l'entreprise COLAS et autorise Mr le Maire à signer les pièces du marché

8°) RENOUVELLEMENT DES GEOMEMBRANES DES LAGUNES DE LA STATION D'EPURATION:

La Commission réunie le 6 juillet a ouvert les plis correspondant à la consultation.

2 entreprises ont répondu à ce marché.

Entreprises	Montant HT du détail estimatif	Classement
AMENAGEMENT INGENIERIE VRD	3 225 €	1
SICAA	4 942.75 €	2

Su 9 votants : SICAA= 2 voix Aménagement Ingénierie VRD = 5 voix Abstentions =2

Le Conseil Municipal accepte l'offre de Aménagement Ingénierie VRD et autorise Mr le Maire à signer les pièces du marché

9°) QUESTIONS DIVERSES :

- **Mr Le Maire :**

- donne lecture d'une lettre de l'Evêché informant le Conseil Municipal du départ de notre Curé Claude ARRIGNON et de l'arrivée d'un nouveau prêtre Thierry PIET en septembre.

- informe que le sentier de Chambrun, chemin privé, a été refait en même temps que le chemin de Halage allant vers le Pavillon. Il fait savoir que les frais qui en découlent ont été facturés et partagés par moitié avec sa sœur, Monique Bordet, pour un montant de 1 400 € TTC chacun.

- Propose la réalisation de tables, bancs et tréteaux par des bénévoles d'associations et des membres du Conseil Municipal, pour renouveler le stock existant, ce qui permettrait d'avoir son propre matériel en quantité suffisante.

Proposition : semaine après le 14 juillet

Un devis a été demandé à l'entreprise ALLIN pour la fourniture de panneaux :2057.39 € TTC

- Suite à la pétition de certains riverains des Allées du Château et le signalement de certain riverains Route de Benet, au sujet de la vitesse excessive sur la RD 25, il y aura mise en place de 2 chicanes provisoires du 11 juillet au 12 septembre.
- Organisation du 14 juillet suite à la réunion du 6.
Rappel de la chronologie de la journée et préparation des festivités le 13.
Le stationnement des voitures sera interdit sur la place, et un arrêté municipal sera pris.
- Pour le Bar Tabac : Mme Pierre doit envoyer un courrier au notaire demandant la résiliation du bail à l'amiable.
- **Mr Pierre Guiton** :
 - informe le Conseil qu'il a reçu Mr Claude DAVID pour la présentation des projets de son entreprise ARTIPORTAIL qu'il voudrait créer à la Laiterie.
 - signale qu'il y a sur la place des Anciens Combattants, l'exposition de photos anciennes « Hier à Demain »
 - informe que la Communauté de Communes organise un théâtre de rue le 2 août au Mazeau. Il s'agit de « Arlette et le mariage de sa fille » avec Claude Neau, comédienne et conteuse.
 - parle du projet de portes ouvertes de la bibliothèque le samedi 24 septembre
- **Mme Florence Veillat Fabien** :
rapporte qu'une famille voudrait retirer ses enfants de l'école à la rentrée, ce qui entraîne une discussion sur la fragilité des effectifs scolaires et leur incidence.
- **Mme Sylvie Grousset** :
 - fait observer la présence de 2 bancs en ciment au niveau de l'intersection de la Route de Ste Christine. L'un deux serait totalement inutile et l'autre pourrait être transféré vers l'école...A voir
- **Mr Pierre Giraud** :
 - signale qu'une voiture est toujours en stationnement, route de l'église, et qu'elle perd de l'huile, ce qui endommage le trottoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.